

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1884.

ÉRECTION DE LA COMMUNE DE POULSEUR (LIÈGE) (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. JOSEPH WARNANT.

MESSIEURS,

La Commission a procédé à l'examen du projet de loi relatif à l'érection en une commune distincte des sections de Poulseur et de Sart.

Elle a vérifié l'exactitude des faits signalés par l'Exposé des motifs et s'est assurée de la réalité des griefs qui militent en faveur de la demande.

De cet examen il résulte que les deux sections de Hody-Centre sont séparées d'environ 6 1/2 kilomètres du centre du hameau de Poulseur, siège de l'administration communale; qu'entre ces deux parties de la commune se trouve et se développe la commune d'Anthisnes; que Hody est essentiellement agricole, tandis que Poulseur est presque exclusivement industriel; qu'ainsi les besoins de ces sections ne sont pas les mêmes; que le territoire de Hody a une étendue de 285 hectares et une population de 250 habitants; que Poulseur-Sart comprend 509 hectares et une population de 688 habitants; que chaque section possède ses écoles, son église, son presbytère et son cimetière, son budget particulier et des ressources qui lui sont propres; qu'enfin les intéressés et toutes les autorités consultées ont émis un avis favorable à cette demande.

Le projet de loi semble donc parfaitement motivé et votre Commission se rallie également à l'opinion de M. le Ministre en ce qui concerne les limites à donner à la nouvelle commune et l'organisation de son administration communale.

Le Rapporteur,
JOSEPH WARNANT.

Le Président,
E. JAMME.

(1) Projet de loi, n° 167.

(2) La Commission était composée de MM. THIBAUT, président; JOSEPH WARNANT, D'ANDRIMONT, JAMME et DE PITTEURS-HIÉGAERTS.